

Conseil Municipal du 28 septembre 2026

N°	Délibérations	VOTES		
		Pour	Contre	Abs.
2026-0928-01	OPAH-RU – Attribution d'une aide « rénovation de façade »	26	0	0
2026-0928-02	OPAH-RU – Attribution d'une aide « rénovation de façade »	24	0	0
2026-0928-03	GRDF – Redevance 2026 pour occupation du domaine	27	0	0
2026-0928-04	Opération « Chemin des Peupleraies » - Approbation du CRAC au 31 décembre 2025	27	0	0
2026-0928-05	Opération « Les Belles Caves » - Approbation du CRAC au 31 décembre 2025	27	0	0
2026-0928-06	Opération « Les Plantes » - Approbation du CRAC au 31 décembre 2025	27	0	0
2026-0928-07	Opération « Les Rogelins » - Bilan de clôture	27	0	0
2026-0928-08	Quartier des Rogelins – Suppression de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)	27	0	0
2026-0928-09	FDGDON 49 – Motion de soutien	27	0	0
2026-0928-10	AFRIEJ - Convention de prestations	27	0	0
2026-0928-11	SYNDICAT DES IFS – Valorisation de l'ensemble bâtementaire	27	0	0

Les délibérations sont publiées sur le site internet de la commune : www.bellevigneleschateaux.fr

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

2026-215

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026
Délibération n° 2026 / 0928-01

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Arnel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-et-un-septembre deux mil vingt-six.

Présents : M. Arnel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, M. Grégory MOREAU, Mme Sabine TOUCHARD, adjoints, Mme Sylvie BATYS, , Mme Murielle HUET, conseillers délégués, Mme Christiane HOLLARD, M. Eric JEUDY, Mme Anne-Christine CAYRE, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Antoine FOUCAULT, M. Alban EGUERRE, M. Sébastien DAVE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, M. Maximilien TESSIER, M. Simon BOUTTIER, Mme Audrey QUENTIN et M. Thomas CLERAU, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Nelly LE BRETON, Mme Angélique CAILLAUD

Pouvoirs : M. Erick MERCK, M. David OLIVEIRA et Mme Lucile SCELLIER ont respectivement donné pouvoir à M. Arnel FROGER, M. Maximilien TESSIER et M. Jean-François SUIRE

Présents : 24

Excusés : 5 dont 3 pouvoirs

En exercice : 29

Secrétaire de Séance : Grégory MOREAU

Un extrait de la présente délibération est publié le 29/09/2026

OPAH-RU – Attribution d'une aide « ravalement de façade »

Vu la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat, de renouvellement urbain (OPAH-RU), approuvée par délibération n°2024/0708-08, modifiée par délibération n°2025/1103-13 ;

Vu le règlement communal pour l'octroi des aides communales de Bellevigne-les-Châteaux ;

Considérant la demande d'aide pour le ravalement de la façade de la parcelle AA 258, commune déléguée de Chacé ;

Considérant la proposition du groupe de travail ayant étudié la demande en date du 21 septembre 2026 ;

Sabine TOUCHARD, concernée par la demande d'attribution d'aide, ne prend part ni au débat et ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,
APPROUVE le projet de rénovation de la façade tuffeau présenté
DECIDE d'octroyer au demandeur une subvention à hauteur de 4 000 €.

Le secrétaire de séance,
Grégory MOREAU



Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Arnel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 29/09/2026

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026
Délibération n° 2026 / 0928-02

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-et-un-septembre deux mil vingt-six.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, M. Grégory MOREAU, Mme Sabine TOUCHARD, adjoints, Mme Sylvie BATYS, , Mme Murielle HUET, conseillers délégués, Mme Christiane HOLLARD, M. Eric JEUDY, Mme Anne-Christine CAYRE, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Antoine FOUCAULT, M. Alban EGUERRE, M. Sébastien DAVE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, M. Maximilien TESSIER, M. Simon BOUTTIER, Mme Audrey QUENTIN et M. Thomas CLERAU, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Nelly LE BRETON, Mme Angélique CAILLAUD

Pouvoirs : M. Erick MERCK, M. David OLIVEIRA et Mme Lucile SCELLIER ont respectivement donné pouvoir à M. Armel FROGER, M. Maximilien TESSIER et M. Jean-François SUIRE

Présents : 24

Excusés : 5 dont 3 pouvoirs

En exercice : 29

Secrétaire de Séance : Grégory MOREAU

Un extrait de la présente délibération est publié le 29/09/2026

OPAH-RU – Attribution d'une aide « ravalement de façade »

Vu la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat, de renouvellement urbain (OPAH-RU), approuvée par délibération n°2024/0708-08, modifiée par délibération n°2025/1103-13 ;

Vu le règlement communal pour l'octroi des aides communales de Bellevigne-les-Châteaux ;

Considérant la demande d'aide pour le ravalement de la façade de la parcelle AB592 et AB593, commune déléguée de Saint-Cyr-en-Bourg ;

Considérant la proposition du groupe de travail ayant étudié la demande en date du 21 septembre 2026 ;

Sylvie PRISSET, Sylvie BATYS et Nicolas BRETON, membres de l'association de Boules de fort de Saint-Cyr-en-Bourg concernée par la demande d'attribution d'aide, ne prennent part ni au débat et ni au vote.

2026-218

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,
APPROUVE le projet de rénovation de la façade tuffeau présenté
DECIDE d'octroyer au demandeur une subvention à hauteur de 4 000 €.

Le secrétaire de séance,
Grégory MOREAU



Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 29/09/2026

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026 / 0928-03

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Arnel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-et-un-septembre deux mil vingt-six.

Présents : M. Arnel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, M. Grégory MOREAU, Mme Sabine TOUCHARD, adjoints, Mme Sylvie BATYS, , Mme Murielle HUET, conseillers délégués, Mme Christiane HOLLARD, M. Eric JEUDY, Mme Anne-Christine CAYRE, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Antoine FOUCAULT, M. Alban EGUERRE, M. Sébastien DAVE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, M. Maximilien TESSIER, M. Simon BOUTTIER, Mme Audrey QUENTIN et M. Thomas CLERAU, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Nelly LE BRETON, Mme Angélique CAILLAUD

Pouvoirs : M. Erick MERCK, M. David OLIVEIRA et Mme Lucile SCELLIER ont respectivement donné pouvoir à M. Arnel FROGER, M. Maximilien TESSIER et M. Jean-François SUIRE

Présents : 24

Excusés : 5 dont 3 pouvoirs

En exercice : 29

Secrétaire de Séance : Grégory MOREAU

Un extrait de la présente délibération est publié le 29/09/2026

GrDF – REDEVANCE 2026 POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des Communes et des Départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant ainsi le code général des Collectivités Territoriales.

Vu le même décret revalorisant le calcul de cette redevance, basé sur la longueur des canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal,

Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution gaz exploités par GrDF,

Considérant que le montant est fixé par le Conseil municipal, dans la limite du plafond suivant :

$$\text{RODP} = (0,035 \text{ €} \times L + 100) \times \text{CR}$$

Redevance Occupation du Domaine Public)

Où L est la longueur exprimée en mètres des canalisations de gaz situées en domaine public communal,

Où CR est le coefficient de revalorisation de la RODP tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie,

Soit pour Bellevigne-les-Châteaux :

L= 22 290 m

CR= 1.44

2026-220

ROPDP = (0,7 € x L) x CR

Redevance Occupation Provisoire du Domaine Public

Soit pour Bellevigne-les-Châteaux :

L= 4 828 m

CR= 1.24

Considérant que conformément à l'article L.2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DETERMINE que le plafond de la redevance due au titre de l'année 2026 s'élève à 5 458 €, suivant la formule de calcul explicitée ci-dessus.

INDIQUE que la recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

La secrétaire de séance
Grégory MOREAU



Pour extrait conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le 29/09/2026

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026 / 0928-04

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-et-un-septembre deux mil vingt-six.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, M. Grégory MOREAU, Mme Sabine TOUCHARD, adjoints, Mme Sylvie BATYS, , Mme Murielle HUET, conseillers délégués, Mme Christiane HOLLARD, M. Eric JEUDY, Mme Anne-Christine CAYRE, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Antoine FOUCAULT, M. Alban EGUERRE, M. Sébastien DAVE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, M. Maximilien TESSIER, M. Simon BOUTTIER, Mme Audrey QUENTIN et M. Thomas CLERAU, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Nelly LE BRETON, Mme Angélique CAILLAUD

Pouvoirs : M. Erick MERCK, M. David OLIVEIRA et Mme Lucile SCELLIER ont respectivement donné pouvoir à M. Armel FROGER, M. Maximilien TESSIER et M. Jean-François SUIRE

Présents : 24

Excusés : 5 dont 3 pouvoirs

En exercice : 29

Secrétaire de Séance : Grégory MOREAU

Un extrait de la présente délibération est publié le 29/09/2026

CHEMIN DES PEUPLERAIES – ALTER CITÉS – APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE (CRAC) AU 31 DECEMBRE 2025

Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 2 mai 2022,

Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2025, établi par ALTER Public,

Vu le compte rendu d'activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par ALTER Public, (annexé à la présente),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le présent bilan prévisionnel révisé au 31/12/2025 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 933 000 € H.T. La participation d'équilibre de la collectivité est inchangée et s'élève à 252 000 €.

APPROUVE le tableau des cessions 2025, annexé au CRAC ;

La Secrétaire de Séance
Grégory MOREAU

Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 29/09/2026



Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026
Délibération n° 2026 / 0928-05

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-et-un-septembre deux mil vingt-six.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, M. Grégory MOREAU, Mme Sabine TOUCHARD, adjoints, Mme Sylvie BATYS, , Mme Murielle HUET, conseillers délégués, Mme Christiane HOLLARD, M. Eric JEUDY, Mme Anne-Christine CAYRE, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Antoine FOUCAULT, M. Alban EGUERRE, M. Sébastien DAVE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, M. Maximilien TESSIER, M. Simon BOUTTIER, Mme Audrey QUENTIN et M. Thomas CLERAU, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Nelly LE BRETON, Mme Angélique CAILLAUD

Pouvoirs : M. Erick MERCK, M. David OLIVEIRA et Mme Lucile SCELLIER ont respectivement donné pouvoir à M. Armel FROGER, M. Maximilien TESSIER et M. Jean-François SUIRE

Présents : 24

Excusés : 5 dont 3 pouvoirs

En exercice : 29

Secrétaire de Séance : Grégory MOREAU

Un extrait de la présente délibération est publié le 29/09/2026

LES PLANTES – ALTER CITÉS – APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE (CRAC) AU 31 DECEMBRE 2025

Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 4 mars 2015,

Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2025, établi par ALTER Public,

Vu le compte rendu d'activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par ALTER Public (annexé à la présente),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les recettes de l'opération à hauteur de 1 800 000 € H.T, contre 1 756 000 € H.T au précédent bilan approuvé

APPROUVE l'avenant n°3 au Traité de Concession d'Aménagement ayant pour objet de le proroger jusqu'en mars 2032 ainsi que de modifier le montant de la participation de la collectivité et les modalités de son versement.

DIT que la participation d'équilibre de la collectivité s'élève à 335 000 €. Au 31/12/2025, la collectivité ayant versé 193 000 €, le solde sera versé comme suit :

✓ 27 000 € H.T de 2026 à 2030

✓ 7 000 € H.T en 2031

APPROUVE le tableau des cessions 2025 annexé au présent CRAC.

La Secrétaire de Séance
Grégory MOREAU



Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 29/09/2026

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026**Délibération n° 2026 / 0928-06**

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-et-un-septembre deux mil vingt-six.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, M. Grégory MOREAU, Mme Sabine TOUCHARD, adjoints, Mme Sylvie BATYS, , Mme Murielle HUET, conseillers délégués, Mme Christiane HOLLARD, M. Eric JEUDY, Mme Anne-Christine CAYRE, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Antoine FOUCAULT, M. Alban EGUERRE, M. Sébastien DAVE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, M. Maximilien TESSIER, M. Simon BOUTTIER, Mme Audrey QUENTIN et M. Thomas CLERAU, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Nelly LE BRETON, Mme Angélique CAILLAUD

Pouvoirs : M. Erick MERCK, M. David OLIVEIRA et Mme Lucile SCELLIER ont respectivement donné pouvoir à M. Armel FROGER, M. Maximilien TESSIER et M. Jean-François SUIRE

Présents : 24

Excusés : 5 dont 3 pouvoirs

En exercice : 29

Secrétaire de Séance : Grégory MOREAU

Un extrait de la présente délibération est publié le 29/09/2026

**LES BELLES CAVES – ALTER CITÉS – APPROBATION DU COMPTE
RENDU D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE (CRAC) AU 31 DECEMBRE
2025**

Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 2 mai 2022,

Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2025, établi par ALTER Public,

Vu le compte rendu d'activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par ALTER Public (annexé à la présente),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le présent bilan prévisionnel révisé au 31/12/2025 portant les dépenses et les recettes de l'opération inchangées à hauteur de 730 000 € HT. La participation d'équilibre de la collectivité est inchangée et s'élève à 360 000 € ;

La Secrétaire de Séance
Grégory MOREAU



Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 29/09/2026

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026 / 0928-07

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-et-un-septembre deux mil vingt-six.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, M. Grégory MOREAU, Mme Sabine TOUCHARD, adjoints, Mme Sylvie BATYS, , Mme Murielle HUET, conseillers délégués, Mme Christiane HOLLARD, M. Eric JEUDY, Mme Anne-Christine CAYRE, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Antoine FOUCAULT, M. Alban EGUERRE, M. Sébastien DAVE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, M. Maximilien TESSIER, M. Simon BOUTTIER, Mme Audrey QUENTIN et M. Thomas CLERAU, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Nelly LE BRETON, Mme Angélique CAILLAUD,

Pouvoirs : M. Erick MERCK, M. David OLIVEIRA et Mme Lucile SCELLIER ont respectivement donné pouvoir à M. Armel FROGER, M. Maximilien TESSIER et M. Jean-François SUIRE

Présents : 24

Excusés : 5 dont 3 pouvoirs

En exercice : 29

Secrétaire de Séance : Grégory MOREAU

Un extrait de la présente délibération est publié le 29/09/2026

QUARTIER DES ROGELINS – ALTER CITES – BILAN DE CLOTURE AU 31 AOUT 2026

Vu la Convention Publique d'Aménagement approuvée le 8 février 2005,

Vu le bilan financier de clôture au 31 août 2026, établi par ALTER Cités (annexé à la présente),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les comptes définitifs et le bilan de clôture de la Convention Publique d'Aménagement « Quartier des Rogelins » à Chacé, pour un montant de 4 850 143.78 € HT, faisant apparaître un trop perçu de participation d'équilibre d'un montant de 138 340.30 €.

APPROUVE l'avenant n°4 modifiant le montant de la participation d'équilibre de la Collectivité pour le porter à 862 664.70 € et autorise Monsieur le Maire à le signer

DONNE quitus de sa gestion et de ses missions à ALTER CITÉS.

La Secrétaire de Séance
Grégory MOREAU

Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 29/09/2026

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° 2026 / 0928-08

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-et-un-septembre deux mil vingt-six.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, M. Grégory MOREAU, Mme Sabine TOUCHARD, adjoints, Mme Sylvie BATYS, , Mme Murielle HUET, conseillers délégués, Mme Christiane HOLLARD, M. Eric JEUDY, Mme Anne-Christine CAYRE, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Antoine FOUCAULT, M. Alban EGUERRE, M. Sébastien DAVE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, M. Maximilien TESSIER, M. Simon BOUTTIER, Mme Audrey QUENTIN et M. Thomas CLERAU, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Nelly LE BRETON, Mme Angélique CAILLAUD,

Pouvoirs : M. Erick MERCK, M. David OLIVEIRA et Mme Lucile SCELLIER ont respectivement donné pouvoir à M. Armel FROGER, M. Maximilien TESSIER et M. Jean-François SUIRE

Présents : 24

Excusés : 5 dont 3 pouvoirs

En exercice : 29

Secrétaire de Séance : Grégory MOREAU

Un extrait de la présente délibération est publié le 29/09/2026

QUARTIERS DES ROGELINS – SUPPRESSION DE LA ZAC

Par délibération en date du 18 avril 2006, la commune de Chacé a approuvé le dossier de création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) sur le territoire de la commune de Chacé, destinée à l'aménagement d'un quartier d'habitat, et a confié la réalisation de la ZAC, par délibération du 21 juin 2006, dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement approuvée le 24 novembre 2004, à la société dénommée Alter Cités, nouvelle dénomination de la Société d'Economie Mixte d'Equipement de Maine-et-Loire, depuis le 1^{er} juillet 2016.

L'ensemble des constructions, équipements publics de voirie, de réseaux, d'aménagement des espaces publics ont été réalisés.

Par suite, la réalisation de cette Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) est achevée.

Conformément aux dispositions de l'article R.311-12 du code de l'urbanisme, un rapport de présentation est joint à la présente délibération.

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 311-1, R.311-5 et R.311-12 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de procéder à la suppression de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « des Rogelins » à usage d'habitat de Chacé, commune déléguée de Bellevigne-les-Châteaux.

PRECISE que la suppression de cette ZAC aura pour conséquence :

- L'abrogation des éléments constitutifs de la ZAC (dossiers de création et de réalisation) ;
- Le retour au droit commun de la fiscalité de l'urbanisme avec le rétablissement de la taxe d'aménagement.

PRECISE que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes selon les dispositions de l'article R.311-5 du code de l'urbanisme :

- Affichage pendant un mois en mairie de Bellevigne-les-Châteaux,
- Une mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département.

La Secrétaire de Séance
Grégory MOREAU



Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 29/09/2026

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026
Délibération n° 2026 / 0928-09

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-et-un-septembre deux mil vingt-six.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, M. Grégory MOREAU, Mme Sabine TOUCHARD, adjoints, Mme Sylvie BATYS, , Mme Murielle HUET, conseillers délégués, Mme Christiane HOLLARD, M. Eric JEUDY, Mme Anne-Christine CAYRE, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Antoine FOUCAULT, M. Alban EGUERRE, M. Sébastien DAVE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, M. Maximilien TESSIER, M. Simon BOUTTIER, Mme Audrey QUENTIN et M. Thomas CLERAU, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Nelly LE BRETON, Mme Angélique CAILLAUD,

Pouvoirs : M. Erick MERCK, M. David OLIVEIRA et Mme Lucile SCHELLIER ont respectivement donné pouvoir à M. Armel FROGER, M. Maximilien TESSIER et M. Jean-François SUIRE

Présents : 24

Excusés : 5 dont 3 pouvoirs

En exercice : 29

Secrétaire de Séance : Grégory MOREAU

Un extrait de la présente délibération est publié le 29/09/2026

FDGDON 49 – Motion de soutien

Le choucas des tours (*Corvus monedula*) est une espèce semi-coloniale et protégée, qui connaît une forte expansion dans plusieurs régions de France. Cette expansion provoque des conflits avec les particuliers et les acteurs locaux. En Maine-et-Loire, l'augmentation des couples nicheurs au sein des communes crée des nuisances dans les bourgs et peuvent engendrer des dégâts dans les cultures céréalières.

Depuis plusieurs années, la FDGDON 49 pilote le comité technique départemental « **Choucas des Tours** » qui rassemble les acteurs agricoles, cynégétiques, les collectivités locales, les services de l'état et les partenaires scientifiques de ce dossier.

Cette augmentation croissante de la population des Choucas des Tours a plusieurs impacts :

- Des dégâts agricoles non négligeables, qui sont à la charge des agriculteurs sans solutions d'indemnisation des pertes.
- Une augmentation des nuisances urbaines dues aux sites de nidification majoritairement anthropiques des choucas des tours, comme des obstructions de cheminées ou de gouttières entraînant un risque accru d'incendie.
- Des dégâts urbains sur les constructions humaines (bâtiments, églises,...)

Ce cadre de travail commun est indispensable pour disposer de données fiables, réaliser des comptages, accompagner les communes et agriculteurs, expérimenter des solutions alternatives (dispositif Stop Nid, effarouchement), mais aussi le cas échéant, organiser les prélèvements de manière encadrée.

La FDGDON a sollicité les collectivités de Maine-et-Loire pour faire signaler des dégâts et nuisances causés en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte La motion de soutien aux équipes du FDGDON 49

EN FAIT RELAIS auprès de la préfecture de Maine-et-Loire.

Le secrétaire de séance,
Grégory MOREAU



Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 29/09/2026

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026
Délibération n° 2026 / 0928-10

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-et-un-septembre deux mil vingt-six.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, M. Grégory MOREAU, Mme Sabine TOUCHARD, adjoints, Mme Sylvie BATYS, , Mme Murielle HUET, conseillers délégués, Mme Christiane HOLLARD, M. Eric JEUDY, Mme Anne-Christine CAYRE, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Antoine FOUCAULT, M. Alban EGUERRE, M. Sébastien DAVE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, M. Maximilien TESSIER, M. Simon BOUTTIER, Mme Audrey QUENTIN et M. Thomas CLERAU, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Nelly LE BRETON, Mme Angélique CAILLAUD

Pouvoirs : M. Erick MERCK, M. David OLIVEIRA et Mme Lucile SCELLIER ont respectivement donné pouvoir à M. Armel FROGER, M. Maximilien TESSIER et M. Jean-François SUIRE

Présents : 24

Excusés : 5 dont 3 pouvoirs

En exercice : 29

Secrétaire de Séance : Grégory MOREAU

Un extrait de la présente délibération est publié le 29/09/2026

AFRIEJ – CONVENTION DE PRESTATIONS

Considérant que les maires ont la possibilité d'établir des conventions de partenariat avec des associations ou des clubs sportifs ou encore de faire appel à des enseignants volontaires.

Vu la proposition de l'AFRIEJ s'engageant pour les prestations suivantes :

- Direction des accueils périscolaires en présentiel pour l'école de Brézé pour un coût de 22 € par heure.
- Direction de l'accueil périscolaire pour l'école de Chacé en distanciel, pour un coût de 26 € par semaine.
- Surveillance durant les temps de repas au groupe scolaire Louis Robineau, commune déléguée de Chacé, lors de la pause méridienne, pour un coût de 18 € par heure pour le temps de surveillance des repas le midi à la cantine scolaire (avec majoration de 25% des heures supplémentaires),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de confier à l'AFRIEJ, les prestations de direction de l'accueil périscolaire des écoles de Chacé et de Brézé et la surveillance des repas du groupe scolaire Louis Robineau lors de la pause méridienne,

DIT que ladite convention est conclue pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027,
CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme
toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

La Secrétaire de Séance
Grégory MOREAU



Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 28/09/2026

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026
Délibération n° 2026 /0928-11

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-et-un-septembre deux mil vingt-six.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, M. Grégory MOREAU, Mme Sabine TOUCHARD, adjoints, Mme Sylvie BATYS, , Mme Murielle HUET, conseillers délégués, Mme Christiane HOLLARD, M. Eric JEUDY, Mme Anne-Christine CAYRE, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Antoine FOUCAULT, M. Alban EGUERRE, M. Sébastien DAVE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, M. Maximilien TESSIER, M. Simon BOUTTIER, Mme Audrey QUENTIN et M. Thomas CLERAU, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Nelly LE BRETON, Mme Angélique CAILLAUD

Pouvoirs : M. Erick MERCK, M. David OLIVEIRA et Mme Lucile SCELLIER ont respectivement donné pouvoir à M. Armel FROGER, M. Maximilien TESSIER et M. Jean-François SUIRE

Présents : 24

Excusés : 5 dont 3 pouvoirs

En exercice : 29

Secrétaire de Séance : Grégory MOREAU

Un extrait de la présente délibération est publié le 29/09/2026

SYNDICAT DES IFS – VALORISATION DE L'ENSEMBLE BATIMENTAIRE

M. le Maire rappelle que lors du conseil municipal de Bellevigne-les-Châteaux du 5 mai 2025, il avait évoqué les difficultés de fonctionnement du Syndicat des Ifs.

Par ailleurs, il a été constaté le peu d'utilisation des salles par la commune de Bellevigne-les-Châteaux, mais également du gymnase. En effet, notre commune possède déjà de tels équipements qui répondent largement aux besoins de nos associations, des habitants et de notre collectivité.

Dans ce cadre, la possibilité de cession de l'ensemble bâtiminaire à la commune de Varrains avait été évoquée dès avril 2025 dans un courrier adressé au Syndicat des Ifs.

Compte-tenu des réunions du groupe de travail qui se sont tenues depuis entre les élus de Varrains et Bellevigne-les-Châteaux, ainsi que les différentes propositions de valorisation échangées entre les deux communes dans les courriers du 1^{er} septembre et du 3 septembre, sur la valorisation du patrimoine bâti du syndicat des Ifs et des terrains, la dernière proposition de la commune de Bellevigne-les-Châteaux a été adressée à la mairie de Varrains le 22 septembre 2026 avec une valorisation à hauteur de 420 000 € pour l'ensemble bâtiminaire.

En ce qui concerne le mobilier, une évaluation de la valeur sera faite conjointement entre les deux communes de Varrains et Bellevigne-les-Châteaux. Si aucun accord n'est trouvé, une estimation par un tiers sera sollicitée.

Par ailleurs, lors des discussions, les élus des deux communes ont trouvé un accord sur les terrains à hauteur de 5€/m² avec une clause indiquant que si une vente se fait dans les 10 ans à un prix plus élevé, le partage se fera 50/50 entre les deux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la proposition de cession de l'ensemble bâtementaire des Ifs à hauteur de 420 000 €
INDIQUE que cette proposition est soumise à l'acceptation de la mairie de Varrains

Le secrétaire de séance,
Grégory MOREAU



Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 29/09/2026

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-et-un-septembre deux mil vingt-six.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, M. Christian CABRET, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Juliette MARTIN, M. Grégory MOREAU, Mme Sabine TOUCHARD, adjoints, Mme Sylvie BATYS, , Mme Murielle HUET, conseillers délégués, Mme Christiane HOLLARD, M. Eric JEUDY, Mme Anne-Christine CAYRE, M. Bruno MOREAU, Mme Virginie VESSELLA, M. Antoine FOUCAULT, M. Alban EGUERRE, M. Sébastien DAVE, Mme Adeline LERONDAULT, M. Nicolas BRETON, M. Maximilien TESSIER, M. Simon BOUTTIER, Mme Audrey QUENTIN et M. Thomas CLERAU, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Nelly LE BRETON, Mme Angélique CAILLAUD

Pouvoirs : M. Erick MERCK, M. David OLIVEIRA et Mme Lucile SCELLIER ont respectivement donné pouvoir à M. Armel FROGER, M. Maximilien TESSIER et M. Jean-François SUIRE

Présents : 24

Excusés : 5 dont 3 pouvoirs

En exercice : 29

Secrétaire de Séance : Grégory MOREAU

N°	Délibérations
2026-0928-01	OPAH-RU – Attribution d'une aide « rénovation de façade »
2026-0928-02	OPAH-RU – Attribution d'une aide « rénovation de façade »
2026-0928-03	GRDF – Redevance 2026 pour occupation du domaine
2026-0928-04	Opération « Chemin des Peupleraies » - Approbation du CRAC au 31 décembre 2025
2026-0928-05	Opération « Les Belles Caves » - Approbation du CRAC au 31 décembre 2025
2026-0928-06	Opération « Les Plantes » - Approbation du CRAC au 31 décembre 2025
2026-0928-07	Opération « Les Rogelins » - Bilan de clôture
2026-0928-08	Quartier des Rogelins – Suppression de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)